
Science de l'éducation, République et républicains (France, 1883-1914)

Jacqueline Gautherin

*Institut des Sciences et Pratiques d'Education et de formation
UMR Education et politiques (Lyon2-INRP)
Université de Lyon—
86 rue Pasteur
69365 – LYON cedex 07
jacqueline.gautherin@univ-lyon2.fr*

RÉSUMÉ. Instituée, en France, par la jeune IIIe République, la Science de l'éducation était destinée à former les maîtres pour qu'à leur tour ils forment les futurs citoyens. Cette quasi-discipline donne à voir, par-delà les tensions entre la philosophie et les sciences sociales naissantes, entre discours généralistes et discours de spécialistes, une tension entre des conceptions diverses de la république, de l'école publique et de la laïcité. Elle constitue ainsi un bon observatoire des tensions qui, dès l'origine, traversent le « modèle républicain ».

MOTS-CLÉS : science de l'éducation, IIIe République, républicain, civique, libéral, laïcité

Alors que la pédagogie était depuis longtemps enseignée dans les universités étrangères, en Europe ou en Amérique du Nord, mais aussi à Strasbourg, elle ne le fut qu'occasionnellement en France jusqu'à l'avènement des républicains au pouvoir. Au tournant du XIXe et du XXe siècle cependant, elle était enseignée dans presque toutes les universités françaises. Cet embryon de discipline, supporté (en l'un ou l'autre des sens du terme) par les républicains, réformateurs de l'Instruction publique, membres de l'administration centrale ou professeurs, ne parvint jamais, au cours de la période considérée ici, à se hausser à la hauteur des disciplines établies : elle ne consistait qu'en un cours et une « conférence pratique », elle ne délivrait pas de grade (hormis le Diplôme d'Etudes supérieures à Lyon après 1900), destinée à former les maîtres de l'enseignement primaire et secondaire, elle s'adressait en fait aux futurs instituteurs et à un auditoire mondain, elle s'ajoutait généralement à l'enseignement philosophique, psychologique ou sociologique, des professeurs. L'histoire de la fondation et du développement de la Science de l'éducation est maintenant assez connue pour qu'on ne s'y arrête pas (Gautherin, 2002).

Par-delà les tensions inhérentes à une discipline hybride – entre philosophie de l'éducation et sciences sociales naissantes, entre pédagogie générale et spécialités, entre discours normatifs et discours explicatifs... – cette communication se propose, en s'appuyant sur le corpus des travaux des professeurs de science de l'éducation, de mettre l'accent sur les tensions proprement politiques qui n'ont cessé de traverser cette discipline « républicaine » (Gautherin, 2001, 2002, 2006).

1. Une discipline par et pour la République.

En 1883, un an après la loi de laïcisation de l'école publique, les Ministères de l'Instruction Publique et de l'Enseignement supérieur créaient un cours complémentaire et une « conférence pratique » de Science de l'éducation à la Sorbonne, destiné aux élèves-maîtres des Écoles normales et aux étudiants principalement. L'année suivante, ils en dotaient les Facultés de Bordeaux, Nancy, Lyon et Montpellier. Par vagues successives, ils ouvrirent ensuite plusieurs cours complémentaires ou conférences : à Toulouse en 1887, à Rennes en 1907, à Caen en 1910. Les municipalités de Douai et de Lille créèrent des cours complémentaires en 1887 et 1888, la Faculté des Lettres de Grenoble, en 1898 le Conseil général de Côte d'Or, une conférence à Dijon en 1899. Au tournant du siècle, 15 des 17 Facultés maintenues par la loi Goblet de 1896 disposaient ou avaient disposé d'un enseignement de Science de l'éducation, plus ou moins durable selon les lieux.

En dépit de ce qui a pu être maintes fois affirmé sur la foi d'un intitulé trompeur, la Science de l'éducation ne fut pas projetée, voulue, édifiée comme une « science » nouvelle pour étudier les phénomènes éducatifs sur le mode des sciences positives. Fonder une science de l'éducation à l'instar de la sociologie, traiter scientifiquement les faits éducatifs « comme des choses » à l'instar des faits sociaux, Durkheim lui

même ne le tenta qu'exceptionnellement. Si l'*Evolution pédagogique* ouvre la voie à une sociologie des savoirs et de la culture scolaires, ses autres textes restent purement programmatiques et relève souvent de la sociodoxie, mixte de sociologie, de morale et de légitimation de la politique réformatrice (Gautherin, 1993, 2002). La Science de l'éducation ne fut pas non plus conçue comme une ingénierie sociale ou psychologique pour transformer les pratiques sur le mode des sciences de l'ingénieur. Fonder sur des investigations empiriques ou des expériences le perfectionnement des pratiques pédagogiques et des apprentissage, Lefèvre ou Chabot, disciples maladroits de Binet, ne s'y aventurèrent qu'épisodiquement. Si de nombreux cours de science de l'éducation, après celui de la Sorbonne, échappèrent à l'intitulé « psychologie appliquée à l'éducation » (qui renvoyait alors à une branche de la philosophie universitaire), ce fut pour ne pas mécontenter les facultés de philosophie. Quasiment tous les cours furent confiés à des professeurs de philosophie qui n'étaient eux-mêmes nullement préparés à rendre raison des pratiques d'instruction et encore moins à en faire la science ; mais qui étaient tous républicains au-dessus de tous soupçons. La Science de l'éducation fut projetée et édifiée par les républicains pour l'édification de la République et de ses citoyens.

En dépit de ce que pourrait laisser croire une psychologie sociale confondant l'effet avec sa cause, la Science de l'éducation ne répondait pas à une « demande sociale ». Ni les instituteurs, ni les professeurs des Ecoles Normales, ni les Inspecteurs de l'enseignement primaire, confrontés aux exigences de la nouvelle instruction civique et morale (loi Ferry de 1882) et à celles des nouveaux programmes de psychologie et de morale des écoles normales, n'étaient demandeurs d'une formation de pédagogie théorique, encore moins d'un enseignement universitaire. La Science de l'éducation ne répondait pas non plus à une demande des professeurs et des inspecteurs de l'enseignement secondaire, qui voyaient dans les savoirs académiques et dans l'agrégation les garants des qualités d'enseignant, comme en témoigne encore l'enquête parlementaire de 1899. Elle ne répondait pas plus aux demandes des étudiants, et encore moins de la plupart des professeurs des universités, même après la réforme de 1902 rendant obligatoire la formation pédagogique des candidats à l'agrégation (Gautherin, 2001). Elle fut d'abord portée par le projet volontariste de quelques républicains, avant que l'offre ne suscite la demande.

Si son institution ne s'explique ni par une volonté d'édifier la science susceptible d'éclairer les faits éducatifs, ni par une volonté d'outiller les pratiques pédagogiques, elle s'explique plutôt, peu après les lois fondamentales instaurant la gratuité de l'école publique, l'obligation de l'instruction (1881) et la laïcité des contenus d'enseignement (1882), par une volonté politique d'ouvrir l'école primaire au plus grand nombre, sinon à tous, d'élever le niveau de formation des maîtres et de légitimer l'œuvre scolaire de la République.

2. La République des républicains.

La thèse du républicanisme fondateur de la Science de l'éducation s'appuie sur de nombreux indices. Qu'il s'agisse de la coïncidence entre sa naissance et la loi laïcisant les programmes de l'école primaire par substitution de l'instruction civique et morale à l'instruction morale et religieuse. Qu'il s'agisse du choix des professeurs, élus en fonction des preuves de leur loyauté à la République bien plus qu'en fonction de leurs compétences pédagogiques, et consentants à une mission d'intérêt général. Qu'il s'agisse des cours et des publications qui, s'ils n'abordaient que rarement des problèmes de philosophie politique, développaient une conception du citoyen éclairé, de l'espace public et du bien commun. Il est indéniable que la Science de l'éducation avait partie très liée avec la République.

Mais ce constat pourrait laisser supposer un monolithisme républicain que plusieurs travaux s'efforcent de décomposer (Gautherin, 2002 ; Dubois, 2002 ; Denis et Kahn, 2006). On se bornera, dans le cadre de cette communication, à interroger ces républicanismes aux temps des fondations et au tournant du siècle.

Le consensus fondateur d'une école républicaine, gratuite et laïque, c'est-à-dire ouverte et commune à tous les enfants, ne peut masquer le dissensus entre ses fondateurs. Ainsi, pour feutrées qu'elles aient été (pour des raisons de prudence politique, de devoir de réserve et de respect mutuel), les divergences entre Ferry et Buisson traduisent des conceptions divergentes de la République qui, sous une forme ou une autre, ne cesseront de se déployer, notamment au sein de la science de l'éducation. Si l'un et l'autre en appellent au respect de la liberté de conscience comme à un principe fondateur de la République et s'en remettent à la figure tutélaire de Condorcet, ils n'en tirent pas les mêmes conséquences : pour Ferry, la référence libérale (au sens du libéralisme politique) requiert un espace public (au sens d'un espace ouvert et commun à tous) rigoureusement neutralisé et une laïcité-abstention ; pour Buisson, elle exige la constitution d'un espace public autour de valeurs communes et une laïcité-engagement. En outre, leurs positions concernant ce que sont la république et les citoyens, et ce que doit être l'éducation des futurs citoyens, divergent de celles qui supposent un bien commun substantiel au fondement de la société politique : bien qu'euphémisées, les controverses entre Buisson et Durkheim, ou entre celui-ci et le sociologue Richard, au tournant du siècle, sont à cet égard éclairantes (Gautherin, 2006).

Par delà un accord minimum, les conceptions élaborées par les professeurs de Science de l'éducation, des années 80 à 1914, s'opposent sur la question de savoir ce qu'est un enfant, ce que doivent être les apprentissages, ce que sont les rapports entre les individus et la société, des rapports entre citoyens et Etat, ce que doit être la morale laïque. Elles s'inscrivent dans des conceptions générales de la société politique et de la république, qui mettent l'accent tantôt sur un bien commun sacré, la Patrie, la Nation, la Société, tantôt sur la liberté de conscience et la responsabilité des individus, tantôt sur l'égalité des droits ...

Tous républicains, sans doute, ces professeurs n'en appelaient pas au même républicanisme. La Science de l'éducation constitue un observatoire particulièrement intéressant des tensions internes à un « modèle républicain » hybride ou polymorphe.

- Denis, D. & Kahn, P. éd (2006) : *L'Ecole de la Troisième République en questions. Débats et controverses dans le Dictionnaire de pédagogie de Ferdinand Buisson.* Berne, Londres, Francfort, New-York : éd. Peter Lang.
- Dubois, P. (2002). *Le Dictionnaire de Ferdinand Buisson. Aux fondations de l'école républicaine (1800-1911).* Berne, Londres, Francfort, New-York : éd. Peter Lang.
- Gautherin, J. (2000). « L'universalisme laïque à l'épreuve », in VAN ZANTEN, A. : *L'École, état des savoirs.* Paris : La Découverte
- Gautherin, J. (2001). « La Science de l'éducation, discipline républicaine (1883-1914) », in HOFSTETTER, R. & SCHNEUWLY, B. : *Science(s) de l'éducation, 19^e-20^e siècles, entre champ disciplinaire et champ politique.* Berne, Paris, New-York : Peter Lang.
- Gautherin, J. (2002). *Une discipline pour la République : la Science de l'éducation (1882-1914).* Berne, Londres, Francfort, New-York : éd. Peter Lang.
- Gautherin, J. (2005). « Quand la frontière est bien tracée... », Education et sociétés, *La sociologie à l'épreuve des changements sociaux*, n°16, 2005.
- Gautherin, J. (2006). « Une polyphonie protestante dans le concert de la *Science de l'éducation* (1882-1914) », *Histoire de l'éducation*.